



COMMISSION COMPETITIONS JEUNES FEMININES

PV du 03/04/2025

Présents : Mmes Piveteau Cindy, Salzat Vanessa, Mrs Lucas Serge, Simon Fabrice (validation électronique)

Les décisions des commissions sont susceptibles d'appel devant le comité d'appel du district dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision concernant les rencontres de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats départementaux (art 19 du Règlement Sportif du District). Pour les championnats se déroulant sous forme de brassage, le délai est ramené à 2 jours francs concernant les 2 dernières rencontres. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La commission rappelle que la fourniture d'une tablette et l'utilisation de la FMI est une obligation pour les compétitions U13, U15, U17, U19, Seniors, U13F, U15F, U17F, U18F, Seniors F, Futsal, Foot Détente, Foot Entreprise. Le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. En cas d'impossibilité le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution qui sera retournée à competitions@gironde.fff.fr sous 48h accompagnée du formulaire « constat d'échec » relatant le motif précis de non-utilisation. (Art.17 des Règlements Sportif du District).

CATEGORIE U13F à 8

Niveau 1

RAS

Niveau 2

RAS

Niveau 3

RAS

CATEGORIE U15F à 8

Départemental 1

Demandes de modifications

(L'article 6 du règlement sportif prévoit d'en faire la demande 10 jours avant la rencontre)

- 53085491 Fc Labouheyre 1 / Arzac le Pian Médoc 1 du 10/05/25 reporté au 17/05/25
- 53078533 Bassens Cmo 1 / Cestas Sag 2 du 10/05/25 avancé au 06/04/25

Départemental 2

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
29/03/25		53085325	Cadaujac Sc Ent	500343	1 ^{er} Forfait	57,50€



**Tarifs et Amendes 2024/2025 du district de la Gironde*

CATEGORIE U15F à 11

Départemental 1

RAS

Départemental 2

RAS

CATEGORIE U14/U17F à 8

Départemental 1

Dossiers transmis à la Commission Litiges et Contentieux

- 53085017 Poule A Langonnais Fc 1 / Biscarosse Olymp. 1 du 30/03/25
Réserve du club de Biscarosse Olymp.
Motif : Réserve sur le terrain

Départemental 2

RAS

CATEGORIE U18F à 11

Niveau 1

Demandes de modifications

(L'article 6 du règlement sportif prévoit d'en faire la demande 10 jours avant la rencontre)

- 29952518 Cestas Sag 1 / Bassin Arcachon Fc 1 du 06/04/25 avancé au 02/04/25

Niveau 2

RAS

Serge Lucas
Animateur de la commission